

Affaires courantes

• (1545)

Un des domaines qui a suscité beaucoup de confusion et de controverse depuis l'adoption de la TPS, est celui des produits alimentaires. Il y a un prix à payer lorsqu'on exempt la nourriture de la TPS; en effet, en exemptant certains produits de base comme les aliments et les produits pharmaceutiques, le gouvernement précédent a été contraint de fixer le taux de la taxe à 7 p. 100, de sorte qu'elle est devenue très visible et agaçante. Par ailleurs, en assujettissant ces articles à la taxe, nous éliminerions en grande partie la confusion qui règne au sujet des exemptions, nous pourrions réduire le taux et, du coup, nous pourrions élargir l'assiette fiscale.

Il va sans dire que le sujet dont nous discutons est très controversé. Je tiens, cependant, à souligner officiellement que le comité n'oriente pas la discussion sur l'élargissement de l'assiette en tirant une conclusion ou en formulant une recommandation. Il dit simplement aux Canadiens qu'il y a peut-être moyen de réduire le taux en élargissant l'assiette fiscale. Si les Canadiens persistent à dire, par l'intermédiaire des députés et dans le cadre des discussions qui auront lieu cet été, ou encore par le truchement des gouvernements provinciaux et de leurs représentants, que la nourriture ne doit pas être taxée, le comité ne formulera certainement pas de recommandation en sens contraire.

Le comité dit clairement, à la page 52, et je cite: «Le comité a pour objectif d'indiquer les questions difficiles auxquelles il faut répondre, de rendre compte des témoignages qu'il a reçus et d'informer le gouvernement et les citoyens de ce qu'il considère comme la meilleure façon de procéder.»

À la page 54, cette section se termine sur ce qui suit: «Quoi que choisissent les gouvernements—assiette universelle ou exonération des nécessités—nous leur recommandons que le fardeau fiscal net des Canadiens à faible revenu n'augmente pas par rapport à celui que leur imposent la TPS et la taxe de vente provinciale.»

Cette recommandation rejoint l'essence même des principes des libéraux, plus particulièrement le principe d'équité. Aucun changement n'accroîtra le fardeau des familles de travailleurs, des familles à faible revenu, des particuliers et des personnes âgées. À la différence du Parti réformiste et du gouvernement précédent, notre approche prévoit qu'aucune modification du régime fiscal—et le comité a été très clair à ce sujet—n'affectera de quelque façon que ce soit le bien-être des travailleurs canadiens. Non seulement le comité, mais tous les députés de mon caucus partagent ce point de vue.

Compte tenu de la rapidité avec laquelle le député de Calgary—Centre a examiné la position de mon parti, il l'a peut-être ramenée par inadvertance aux éléments sur lesquels le Parti réformiste est d'accord avec nous. Je me permets de citer un extrait tiré de la page 123: «Nous convenons avec le rapport que la structure actuelle laisse beaucoup à désirer et que des changements s'imposent. Le rapport majoritaire répond à certaines des préoccupations soulevées lors des longues audiences dans lesquelles le comité s'est engagé.» On a donc écouté. Il était très

important de le préciser. Ce rapport dit ensuite, et je cite: «... d'autres [préoccupations] sont laissées de côté, du moins en attendant la conclusion des négociations avec les provinces.»

La motion dont est saisie la Chambre est donc en fait prématurée. Comment la Chambre peut-elle agréer le rapport que nous avons devant les yeux avant que les négociations avec les provinces n'aient été entamées? À mon avis, nous devrions attendre de savoir ce que les provinces ont à dire avant de faire quoi que ce soit. Par exemple, comme le ministre responsable du logement—qui suit attentivement le débat—le sait, la façon d'avoir une bonne politique de logement dans ce pays, c'est de traiter directement avec les provinces. Pareillement, la façon d'avoir une bonne politique fiscale, c'est de traiter directement avec les provinces, et non d'agir de façon prématurée. Nous remercions le Parti réformiste d'avoir reconnu que les négociations fédérales—provinciales sont essentielles pour régler ce dilemme fiscal.

À la page 128 du rapport du comité, on peut lire en conclusion, et je cite: «Le Parti réformiste félicite le gouvernement d'avoir tenté de répondre aux préoccupations soulevées lors des audiences au sujet des frais de perception des entreprises, de l'harmonisation et des organismes de charité.» Et ça recommence! Encore une fois, en ce qui concerne la question de l'harmonisation, l'opposition se rend compte que la majorité est très attentive et très soucieuse de changer la taxe.

• (1550)

Depuis que ce gouvernement est au pouvoir, de grands progrès ont été faits sur le plan de la politique fiscale pour ce qui est d'amener les Canadiens à parler plus ouvertement des questions capitales pour leur propre bien-être. Non seulement la TPS est en elle-même une taxe à la consommation, elle représente pour nombre de Canadiens tout ce qui ne va pas dans le régime fiscal au Canada et dans la façon dont la taxe a été imposée.

Le gouvernement prendra son temps et fera ce qu'il faut. Il respectera les engagements qu'il a pris dans son livre rouge et produira pour les Canadiens une taxe fondamentalement différente de la taxe actuelle, une taxe efficace tenant compte de la situation financière du gouvernement national, dont dépendent la survie de centaines de milliers de Canadiens, la protection de leur gagne-pain, de leur santé, de leur bien-être et de leur éducation.

Le gouvernement ne compromettra pas sa situation financière en agissant à la hâte. En fait, nous produirons une taxe qui sera mieux, plus productive et plus fiable que la TPS actuelle. Nous attendons impatiemment les discussions avec les provinces.

[Français]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à deux volets au secrétaire parlementaire.

Je l'ai entendu dire que le rapport de la majorité libérale du Comité ne se prononçait pas sur le fait que la base devait être élargie à l'alimentation, aux médicaments et à ces produits-là. Cependant, on dit dans le même rapport qu'on va mettre un système simplifié pour les petites entreprises qui feront simple-